

RÉSUMÉ ET EXPLICATION SUR L'AVENIR DE L'ALIMENTATION EN SUISSE

Guide des principaux leviers et axes politiques pour établir un système alimentaire durable

La sécurité alimentaire est menacée. Les guerres, les pandémies, le changement climatique et l'appauvrissement de la biodiversité mettent également en péril l'approvisionnement de la Suisse. En tant que pays interconnecté au niveau international, la Suisse est tributaire d'écosystèmes fonctionnant à l'échelle mondiale et de chaînes d'approvisionnement stables, tant pour la sécurité de son approvisionnement que pour son économie.

Parallèlement, le système alimentaire actuel est le moteur de ces crises. Il dépasse les limites planétaires, est notamment à l'origine d'environ 30% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde et constitue un facteur déterminant dans l'appauvrissement de la biodiversité. Pour garantir la sécurité alimentaire, il est donc indispensable, d'un point de vue scientifique, d'orienter globalement le système alimentaire vers un développement durable tout au long de la chaîne de valeur, et pas seulement l'agriculture au sens strict du terme. Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, que la Suisse a signés avec tous les autres membres de l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030, en constituent le cadre.

Outre les aspects écologiques, il faut également tenir compte des aspects économiques et sociaux, par exemple des revenus souvent faibles dans l'agriculture et l'industrie alimentaire. La performance et les besoins des différent-e-s actrices et acteurs tout au long de la chaîne de valeur du système alimentaire devraient être appréciés à leur juste valeur et les coûts éventuels devraient être répartis et compensés de manière équitable.

Des efforts orientés vers un système alimentaire durable ont été et sont déjà entrepris à différents niveaux de la chaîne de valeur. Mais ce qui a été fait jusqu'à présent n'est pas suffisant et se fait trop lentement. Il y a urgence, notamment en raison des points de basculement dangereux des écosystèmes, à partir desquels, par exemple, le changement climatique et la disparition des espèces s'accroissent de manière drastique. Sans une action rapide, la sécurité alimentaire mondiale, y compris en Suisse, ne pourra pas être garantie à long terme et les objectifs de développement durable seront loin d'être atteints.



Minimiser les risques de crises futures

Afin d'aborder ces défis de manière scientifique, SDSN Suisse, la branche Suisse d'une initiative des Nations Unies, a mis sur pied le comité scientifique interdisciplinaire Avenir Alimentaire Suisse. Ce panel de 42 scientifiques d'institutions suisses de premier plan a élaboré le présent guide des principaux leviers et axes politiques pour établir un système alimentaire durable. Dans ce document, le comité explique que des objectifs nettement plus ambitieux et des mesures concrètes tout au long de l'ensemble de la chaîne de valeur sont nécessaires pour une transformation durable.

L'objectif doit être un approvisionnement en denrées alimentaires qui combine les intérêts économiques avec les intérêts écologiques. D'un point de vue scientifique, cela implique une réorientation de l'ensemble du système alimentaire selon des principes agroécologiques. Plus cette réorientation sera rapide, plus les chances de profiter du changement, d'éviter les crises et de minimiser les coûts seront grandes.

Tout d'abord, dans le chapitre 2 du rapport, les scientifiques ont élaboré un modèle pour un système alimentaire durable et l'ont assorti de onze indicateurs cibles prioritaires pour atteindre les objectifs de développement durable. Il s'agit par exemple d'adapter le régime alimentaire suisse en accord avec le Planetary Health Diet, de réduire les pertes d'azote et de phosphore ainsi que les effets écotoxiques des pesticides, mais aussi de réduire les risques psychosociaux et physiques pour la santé dans l'agriculture. La comparaison des indicateurs cibles avec le statu quo montre que des efforts évidents sont nécessaires pour transformer le système alimentaire suisse d'ici 2030, conformément aux ODD.

Une politique alimentaire stratégique pour une efficacité maximale

Sur la base de ce constat, le comité scientifique esquisse au chapitre 3 une voie d'action politique concrète pour que l'État suisse puisse accélérer ce changement en collaboration avec les autres acteurs du système. Pour que la politique du système alimentaire soit efficace, rentable et réalisable, il ne suffit pas de choisir les mesures ; il faut également veiller à ce qu'elles s'enchaînent dans le temps de manière stratégiquement cohérente. Selon le principe « encourager et exiger », l'État ne devrait pas seulement agir dans l'agriculture, mais tout au long de la chaîne de création de valeur. L'encouragement par l'État de nouvelles possibilités de création de valeur et de mesures visant à modifier la consommation est essentiel. Ainsi il est possible de cibler des points de basculement positifs qui déclenchent des processus d'accélération dans la bonne direction. Pour cette raison, le comité scientifique classe les mesures par ordre de priorité en fonction de leur impact, de leur urgence et de leur faisabilité, les regroupe en quatre paquets de mesures et les place dans un ordre chronologique jusqu'en 2030 (voir graphique).

Dans une première phase, le comité scientifique recommande la création d'un vaste **fonds de transformation** d'ici 2025. Ce fonds devrait permettre de financer des mesures d'information et de formation tout au long de la chaîne de valeur ainsi que des instruments d'incitation positifs. Il contribue à générer de nouvelles possibilités de création de valeur, à changer les normes sociales et à augmenter l'acceptation de mesures plus poussées dans les phases ultérieures. Au début, le fonds pourrait être alimenté par des moyens budgétaires supplémentaires de la Confédération combinés à des moyens privés, puis être élargi dans les phases ultérieures par des taxes d'incitation et la réaffectation de moyens existants.

Dans une deuxième phase, il faudrait, à partir de 2025, recourir de plus en plus à des **mesures réglementaires et à des taxes d'incitation** pour atteindre les objectifs de développement durable. D'un point de vue scientifique, il serait judicieux d'instaurer des taxes d'incitation favorisant la réalité des coûts, d'adapter les droits de douane et de mettre en place des directives nationales basées sur des critères de durabilité pour les achats publics et les cantines des établissements publics. Par ailleurs, il faudrait à ce stade mettre en œuvre de manière contraignante des accords sectoriels visant à introduire des objectifs de réduction basés sur le savoir ainsi que des devoirs de diligence renforcés pour les groupes de sociétés selon des directives internationales.

La troisième phase (à partir de 2026 environ) se concentre sur des **mesures de politique agricole et le soutien aux zones rurales**. On peut par exemple envisager une adaptation des paiements directs, des mesures de soutien du marché et des aides à l'investissement, ainsi qu'un impôt négatif sur le revenu dans l'agriculture. Les mesures commerciales devraient également être systématiquement axées sur les systèmes alimentaires durables au plus tard à ce stade.

Pour la quatrième phase (à partir de 2030 environ), il est possible d'introduire des mesures qui sont encore moins bien acceptées actuellement. Grâce à des mesures d'encouragement et de compensation dans le cadre du fonds de transformation ainsi qu'à de nouvelles possibilités de création de valeur, des mesures réglementaires plus profondes et des taxes d'incitation plus élevées deviendront progressivement plus réalistes d'ici 2030.

De meilleures structures pour la coopération

Une réorientation aussi complète de la politique du système alimentaire suisse dans le sens de l'Agenda 2030 nécessite une meilleure collaboration sur les opportunités communes et un processus de négociation orienté vers le compromis pour l'ensemble du système alimentaire. Pour que ce processus soit aussi fructueux que possible et afin de minimiser la polarisation, la Confédération, les cantons et les communes doivent jouer un rôle de leader.

Le chapitre 4 du guide montre à quoi pourrait ressembler une gouvernance intégrée du système alimentaire pour une politique efficace. La recommandation centrale sur la gouvernance est la création d'une **commission sur l'avenir du système alimentaire**. Celle-ci a pour but d'accélérer le processus de négociation confidentiel et multilatéral entre les acteurs centraux tout au long de la chaîne de valeur. Les changements rapides nécessaires impliquent en outre des procédures régulières de **participation des citoyen-ne-s**, non pas en tant que parlements de substitution, mais en tant qu'organes consultatifs. Le comité scientifique propose également de repenser à moyen terme la base légale dans le sens d'une **loi générale sur le système alimentaire** et de permettre une meilleure intégration des offices concernés pour cette tâche transversale.

En résumé, le comité scientifique Avenir Alimentaire Suisse constate qu'il est urgent de s'engager sur de nouvelles voies vers un système alimentaire durable afin de garantir les objectifs de développement durable et la sécurité alimentaire. Le processus de changement nécessaire offrant toutefois de grandes opportunités pour la Suisse, il devrait être mené rapidement de manière stratégique et collective.





Mesures recommandées en priorité absolue

Selon l'évaluation du comité scientifique, les mesures suivantes doivent être prises en priorité. Une politique efficace en matière de système alimentaire nécessite toutefois en outre d'autres mesures interdépendantes pour l'ensemble du système alimentaire. Les autres mesures de priorité élevée ou moyenne sont également expliquées dans le guide.

FONDS DE TRANSFORMATION (MISE EN PLACE JUSQU'EN 2025)

Le fonds de transformation sert à déclencher la transformation par l'encouragement et la compensation. Il peut être alimenté au début par une combinaison de fonds publics et privés et peut être élargi dans une deuxième phase par des taxes d'incitation et la réaffectation de moyens existants.

- Campagnes d'information publiques qui communiquent à grande échelle les avantages et l'importance de la réduction des déchets alimentaires et d'une alimentation à base de plantes **(1a, p. 46)**
- Offres de formation et de conseil pour les consommatrices et les consommateurs dans différents contextes de vie et du quotidien (p. ex. dans la restauration hors domicile, dans les supermarchés, dans les établissements d'enseignement, dans les exploitations, etc.) **(1b, p. 46)**
- Programmes d'éducation et de formation pour les professions liées au système alimentaire (toute la chaîne de valeur) (notamment en cas de conversion, méthodes de production durables) **(1c, p. 46)**
- Promotion de la recherche et du développement indépendants de substituts à la viande animale répondant à des normes sanitaires et environnementales minimales renforcées **(2a, p. 47)**
- Promotion d'une alimentation durable et saine dans la restauration hors domicile **(2b, p. 47)**
- Promotion du développement et de l'application de la numérisation et de l'agriculture de précision **(2c, p. 47)**
- Promotion du développement technique et de l'utilisation du biochar **(2d, p. 48)**
- Promotion de la sélection et de l'utilisation de variétés végétales et de races d'animaux de rente adaptées aux conditions locales **(2e, p. 48)**
- Primes de compensation pour les reconversions agricoles **(2g, p. 48)**
- Programmes de soutien aux jeunes agricultrices et agriculteurs pour la reconversion des exploitations vers une production plus durable et davantage axée sur la production végétale lors de la reprise d'une exploitation **(2h, p. 49)**

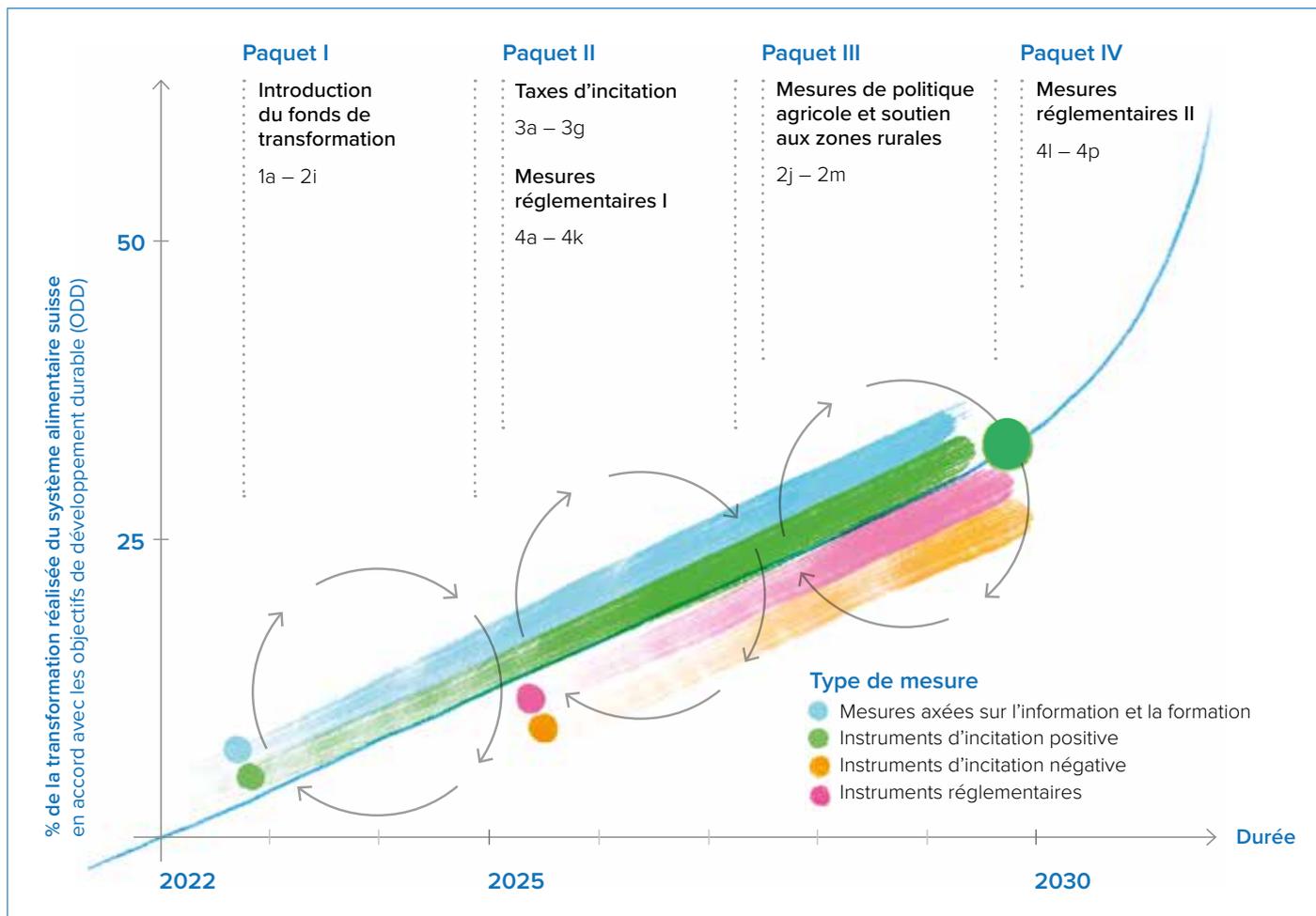
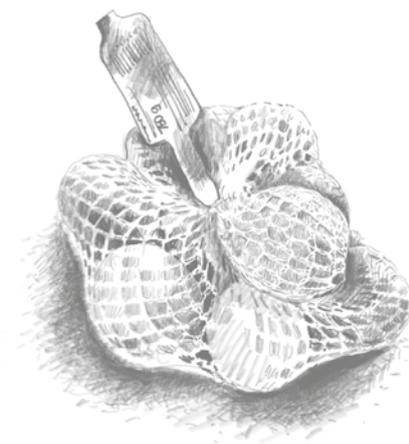
TAXES D'INCITATION & MESURES RÉGLEMENTAIRES (DÈS 2025)

- Introduction d'une taxe éq. CO₂ sur les denrées alimentaires combinée à une redistribution des recettes (montant limité dans un premier temps, mais trajectoire d'augmentation définie), sans concession sur le bien-être animal **(3a, p. 49)**
- Introduction d'une taxe sur les excédents d'azote, d'ammoniac et de phosphore **(3b, p. 50)**
- Taxation sur la gestion des sols organiques (> 30 % d'humus) en lieu et place des subvention **(3c, p. 50)**
- Suppression du taux de TVA réduit pour les produits polluants dans le secteur agricole **(3e, p. 44)**
- Augmentation des droits de douane sur les produits d'origine animale, les aliments pour animaux importés et les engrais minéraux **(3g, p. 51)**
- Directives nationales pour les marchés publics et normes minimales de l'offre dans les cantines d'entreprises publiques pour la promotion d'une alimentation saine/durable ainsi que des accords sectoriels correspondants avec la restauration collective d'entreprise **(4a, p. 51)**
- Mention explicite des objectifs de réduction des émissions du système alimentaire dans les contributions nationales à la protection du climat (CDN) ainsi que des accords sectoriels pour l'introduction de Science-based Targets (SBT) obligatoires pour les entreprises suisses du secteur alimentaire et agricole **(4d, p. 52)**
- Réglementation plus souple de la durée de conservation des denrées alimentaires, transmission juridique simplifiée aux banques alimentaires, adaptation des normes de qualité et des normes industrielles pour éviter les déchets alimentaires et application obligatoire du principe de prévention des déchets (LPE, art. 30) aux denrées alimentaires. **(4e, p. 53)**
- Abaissement du nombre d'unités de gros bétail-fumure (UGBF) de 3 à 2,5 dans la loi sur la protection des eaux **(4i, p. 54)**
- Adaptation de la loi sur l'aménagement du territoire, si possible dans les meilleurs délais, pas de nouvelles exploitations d'élevage indépendantes du sol dans les zones d'agriculture intensive **(4j, p. 54)**



Une voie d'action pour la transformation du système alimentaire suisse

Les auteure-s du guide recommandent une séquence de **quatre paquets de mesures stratégiquement coordonnés**. Les mesures individuelles s'imbriquent tout au long de la chaîne de création de valeur et, par conséquent, mettent délibérément l'accent non seulement sur les mesures de politique agricole, mais sur l'ensemble du système alimentaire. Les mesures d'information et de formation ainsi que les instruments d'encouragement financiers ciblés dans le cadre du fonds de transformation permettent de réduire les obstacles existants dans le processus de transformation et de cibler **les points de basculement positifs**. Cela prépare le terrain pour des mesures de transformation plus profondes dans des phases ultérieures.



Fesenfeld et al. (2023) / Telek

Le guide se base sur le travail et les échanges professionnels du comité scientifique interdisciplinaire Avenir Alimentaire Suisse, qui a été officiellement convoqué par SDSN Suisse en février 2022. Le travail technique du comité scientifique et la rédaction du guide ont été coordonnés par le Dr Lukas Fesenfeld. Le comité scientifique a travaillé en grande partie sur la base du bénévolat. Cette publication a été réalisée dans le cadre du projet Avenir Alimentaire Suisse et a bénéficié du soutien financier de SDSN Suisse.

Une liste des membres du comité scientifique est disponible ici :



La version numérique du guide complet peut être téléchargée sur www.sdsn.ch.

